

naux s'occupent beaucoup plus du Sénat qu'ils ne s'en occupaient à cette époque. Nous dépensons des milliers de dollars pour faire imprimer et traduire nos débats; mais, comme le public ne les lit pas, il est évident que cette dépense ne produit pas les résultats qu'elle devrait produire, et que le seul résultat que nous obtenions sur le public, est le résultat produit par le résumé que M. Hannay prépare et qu'il distribue aux journaux. Comme il l'a dit, l'honorable sénateur de Hastings a estimé, durant ces trois ou quatre années passées, que l'argent payé à M. Hannay et à M. Fortier, qui traduisent ce résumé, est de l'argent jeté à l'eau. Généralement parlant, le Gouvernement jette ainsi à l'eau beaucoup d'argent; mais je ne crois pas que l'argent payé à M. Hannay soit de l'argent jeté à l'eau. Jusqu'à présent, ce reproche n'a jamais été formulé. L'honorable sénateur de Hastings a parfaitement raison d'exprimer son avis sur la question, mais il ne me semble pas moins que le Sénat n'a aucun intérêt à se débarrasser de ces deux messieurs, et que, dans une certaine mesure, ce serait leur faire injure que de les congédier.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: J'admets l'exactitude de l'honorable sénateur de Halifax qui rapporte que les journaux prêtent aujourd'hui plus d'attention à nos débats qu'ils n'en prêtaient dans le passé, mais, en général, si vous lisez les rapports des journaux, vous verrez qu'ils s'occupent surtout du Sénat lorsqu'ils peuvent en rapporter ce que je pourrais appeler des "prises de bec".

L'honorable M. SPROULE: Je n'envisage que la question de contracter des obligations pour un parlement à venir. Dans l'autre Chambre, des engagements de cette nature nous ont souvent mis dans l'embarras. Une certaine catégorie d'employés a pris pour habitude de s'adresser aux députés et de les pousser à faire adopter des résolutions qui procurent un engagement à ces employés pour la session prochaine. Ils lient ainsi le comité qui doit être constitué durant la session prochaine, et le forcent à dire: "Nous n'y pouvons rien; cette résolution a été adoptée, et nous devons nous y conformer." A ma connaissance, cette pratique donne lieu, en certains cas, à de grosses dépenses. Elle me paraît d'ailleurs incorrecte, et il me semble que nous manquerions à notre devoir en lui donnant cours. Je n'ai aucune critique à faire sur les messieurs qui font le travail dont nous discutons en ce moment, ni sur la façon dont ce fait ce travail; mais

L'hon. M. POWER.

j'ai pu remarquer ceci, et c'est par pur accident que j'ai fait cette remarque. Lorsqu'il m'est arrivé de faire un séjour à l'hôpital, je parcourais avec une attention particulière les journaux pour me tenir au courant de ce qui se passait au Sénat, et je n'ai pu trouver en aucun journal mention de l'ajournement ou de la convocation du Sénat. J'ai fini par trouver une mention des séances du Sénat, dans la page des chaudières brevetées d'une revue datée de deux ou trois semaines en arrière. J'ai été obligé, à différentes époques, de télégraphier ou d'écrire d'Owen-Sound pour savoir si le Sénat était ajourné ou en session.

Il me semble que si le Sénat désire faire connaître ses délibérations au public, il devrait employer un rédacteur représentant des journaux quotidiens aux Communes, et dont les rapports seraient communiqués à tous les journaux.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Si les rapports sont adressés aux journaux et que leur publication est payée tant la ligne, les journaux les publieront.

L'honorable M. DANDURAND: Je désirerais répondre à la critique de mon honorable ami de Grey (M. Sproule) sur la pratique de cette Chambre relativement aux engagements qu'elle contracte pour la session suivante. J'attire son attention sur la différence qui existe entre le Sénat et la Chambre des Communes. Mon honorable ami prétend que cette pratique est condamnable parce qu'elle lie d'avance le Parlement. Cela est vrai pour ce qui touche à la Chambre des Communes, parce que la Chambre des Communes se renouvelle à la fin d'un Parlement; mais la dissolution des Chambres n'affecte pas la composition du Sénat.

L'honorable M. SPROULE: Le comité d'économie interne, qui aura à régler plusieurs de ces questions au cours de la session prochaine, se trouvera cependant lié d'avance.

L'honorable M. DANDURAND: Le comité d'économie interne se trouvera sans doute lié par ce que le Sénat aura décidé à la session précédente. Il n'est arrivé au Sénat de contracter des engagements, à la fin d'une session pour la session suivante, que deux fois, à ma connaissance, et ce fut d'abord pour les rapports de nos débats. Les honorables sénateurs qui ont été récemment appelés au Sénat ignorent peut-être que, jusqu'à la dernière session, les rapports de nos débats étaient donnés à l'entrepris, de telle sorte qu'à la fin de cha-